SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – UN ENGAGEMENT CITOYEN

L'engagement en tant que SPV est un acte civique et citoyen qui se traduit par la signature de la « Charte du Volontariat » et par la signature d'un contrat d'engagement de 5ans renouvelable, entre le candidat et le Service départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (Sdis78). Signatures soumises à la réussite des tests sportifs et à la validation de la Visite Médicale d'Aptitude (VMA).

Une fois engagé(e), vous serez formé(e) en fonction de votre choix de statut : SPV « Missions SUAP » (Secours d'Urgence A la Personne : ambulance uniquement ou dans un 1^{er} temps) ou SPV « Toutes Missions » (SUAP, Incendie, Opérations Diverses et Secours Routiers). Vous intègrerez des modules de formation en suivant un calendrier de formation défini par les services. Nous attirons votre attention sur le fait que l'ACTIVITÉ de Sapeur-Pompier Volontaire n'est en aucun cas un métier mais bien une ACTIVITÉ.

Afin que votre dossier soit traité dans les meilleurs délais, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser, par retour de ce courriel, un CV actualisé ainsi qu'une Lettre de Motivation manuscrite.

DEVENIR SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL (SPP)

→ Epreuves physiques et sportives

Epreuves d'admissibilité

Fonctionnaires des collectivités territoriales, les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) assurent l'ossature des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Il y a 41.400 SPP en France en 2019*. Comment devenir sapeur-pompier professionnel ? Quelles sont les catégories de concours (officier, non officier...) ? Quand se déroulent les prochains concours ?

Un processus de recrutement en plusieurs étapes

Qu'ils soient officiers ou non, les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) dépendent de la fonction publique territoriale. Leur recrutement est soumis à la réussite d'un concours, soit interne, soit externe, ouvrant droit à l'inscription sur une liste d'aptitude pour une durée déterminée, puis à l'accès à un emploi au sein d'un service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en fonction de la disponibilité ou la vacance de postes de sapeurs-pompiers professionnels.

Les principales étapes du processus de recrutement des SPP :

- Inscription au concours
- Réussite des épreuves de pré-admissibilité, d'admissibilité et d'admission (+d'infos sur le détail des épreuves des concours de SPP)
- Admission sur liste d'aptitude zonale ou nationale
- Candidature à un poste en fonction des avis de vacance d'emploi(s) dans les SDIS
- En cas de candidature acceptée, nomination dans l'emploi et affectation dans un centre de secours ou un service du SDIS.

₽

MODALITÉS ET LISTE DES CONCOURS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Adresse d'envoi candidature :

Lieutenant Dominique HAINCOURT 16 Rue des jeux de billes 78550 HOUDAN

Tél: 06 10 38 96 16

Mail: dominique.haincourt@sdis78.fr